



prolongement de la location apres les études

Par **darti**, le **25/09/2009** à **00:16**

Bonjour, je suis étudiant et j'occupe un logement meublé dans une résidence espace Hlm pour étudiants et jeunes travailleurs. Chaque année je donne ma carte d'étudiant à la gestionnaire pour renouveler. Ma question : est ce que je peux occuper le logement après la fin de mes études.

Par **FREMUR**, le **25/09/2009** à **14:34**

Bonjour

Sans connaître le cas spécifique de ce loueur, la condition pour pouvoir bénéficier du logement est d'être inscrit dans un établissement scolaire ou universitaire, donc d'avoir une carte d'étudiant.

Je pense que vous avez compris où je veux en venir.....

Cordialement